

# REGLEMENT

## ARTICLE 11 \_\_\_\_\_ Prix de la Combativité – Souvenir Jean-Pierre PLAETE

Patronage Confort Ambulances Lillers

Ce prix est attribué sur décision de l'organisateur et ses équipes sur l'ensemble de la course

**MONTANT TOTAL DU PRIX DE LA COMBATIVITE**                      **150 euros**

**MONTANT TOTAL DES PRIX CLASSEMENT ANNEXES : 750 Euros**

## ARTICLE 12 \_\_\_\_\_ Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est pas retenu au classement de l'épreuve

## ARTICLE 13 \_\_\_\_\_ Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage a lieu à La Salle d'Honneur - Mairie de Lillers.

## ARTICLE 14 \_\_\_\_\_ Protocole

Doivent se présenter au protocole les 3 premiers de l'épreuve et les vainqueurs des classement annexes.

## ARTICLE 15 \_\_\_\_\_ Pénalités

Les Pénalités sont conformes au règlement de l'U. C. I.

## ARTICLE 16 \_\_\_\_\_ Dépannage Neutre

Le dépannage neutre est assuré par ASM « Assistance Sport Média ».

L'assistance se fait par 2 véhicules et 2 motos.

## ARTICLE 17 \_\_\_\_\_ Environnement

L'organisation mettra en place des zones de collecte des déchets. Les coureurs ne peuvent se débarrasser de leurs déchets, canettes et tout autre objet dans ces zones désignées.

En toutes circonstances, les coureurs et les suiveurs doivent adopter un comportement respectueux de l'environnement, conformément aux dispositions légales en vigueur.